



REFUS DE REGRUPEMENT FAMILIAL

Par **luka**, le **16/11/2011** à **20:42**

BONJOUR,

Je suis gardienne a Paris 15eme, je suis logé dans un app.par fonction de 35M2, on est marié en France et on a 2 enfants; on a deposé un dossier de regroupement familial pour mon mari le 16/11/2010,l'appart.visité par L'Ofll le 31/01 2011,le 10/04/2011 j'ai couché notre deusième enfant.Le 30/09 2011,refus de regroupement familial pour manque de surface , il faut avoir 42M2 pour 4 personne.

J'ai envoyé le recours grat.au préfet,avec un projet pour l'agrandissement de la loge de la part de conseil syndical de l'immeuble ou je travaille , le projet doit etre voter à la prochaine ensemble générale des copropriétaires au 1er semestre 2012,en attendant d'etre voter , j'ai eu une studette de 18 M2 dans le meme immeuble.SVP , vous pouvez me repondre si ça va marcher .Aussi j'expliquer que quand on a donne le dossier on a été 3, et quand sont venu visiter l'appart on a été 3.

SVP si vous pouvez me repondre, on a deux petits enfants de 22 mois et de 7 mois ,et ça fait 1an et demi , on est separée de mon mari.

Les enfants ne connaisse son père , il est très difficile de vivre comme ça !!!!!!!!!!!!!

Merci en avance

Par **Domil**, le **16/11/2011** à **20:48**

C'est difficile mais vous pouviez attendre avant de faire des enfants que votre mari soit régularisé.

Je doute que la préfecture accepte tant que vous ne pourrez pas présenter, à la visite, un logement de 42m² (d'un seul tenant). Ce que vous indiquez n'est qu'un projet, rien n'empêche la copro de changer d'avis.

Par **luka**, le **16/11/2011** à **21:20**

Merci beaucoup de m'avoir repondre.

Le projet dans le recours qui j'ai envoye est présante avec une lettre de syndic, avec des plans de la loge actuelle et la loge en avenir fait par u architaicte et en meme temps , j'ai eu une studette gratuite d' un propriétaire en attendant que ça soit voter.Je pense que sont des arguments forts que les copro sont prêts de nous aider.

Aussi, il y a un autre façon de regulariser notre situation??? mon mari il y a une promesse d'embouche dans l'immeuble , on doit travaille comme couple de gardienne , quand il va etre regularise.

Par **luka**, le **17/11/2011** à **19:24**

Mr.Boulli33 merci beaucoup de me repondre,

j'ai deja envoyé un recours grac .qui a été faits par un avocat qui habite dans mon immeuble , avec tout les arguments et les documents pour le projet pour agrandir la loge.Ils m'ont dit que si le recours du préfet est refuse, pour le recours hiah. que je vais contacter un avocat.

Aussi je voudaris savoir, a-il une autre possibilité de regulariser mon mari ,car je ne peut pas etre sur qur le projet va passer sur anssemblée de copro et que on va les avoir de 42M2.